

SYNDICAT A VOCATION UNIQUE
S.I.V.U. "SAGES"
Mairie de Montfaucon
14 rue des Fontaines
25660 MONTFAUCON
Tél. : 03.81.81.45.71
Télécopie : 03.81.83.21.09

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE

Du 6 février 2024

CONVOCAION AU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE adressée le 1^{er} février 2024

ORDRE DU JOUR

- Affaires financières :
 - ✓ M57 – fongibilité des crédits
 - ✓ Durée d’amortissement des travaux 2023
 - ✓ Débat d’Orientation Budgétaire 2024
- Affaires diverses dont augmentation des tarifs de location du stade de Gennes

Le Président

Hervé TOURNOUX

DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Jean-Michel LHOMMÉE, Titulaire (commune de GENNES)
Jacques CHOPARD et Alice TONNIN, Titulaires (commune de LA VEZE)
Emmanuelle BARDEY, Gilles BOUDAY, Titulaires (commune de MORRE)
Hervé TOURNOUX, Titulaire et Frédéric VERMOT (commune de MONTFAUCON)

ABSENTS EXCUSES : Alain RICHARD, Titulaire (commune de MONTFAUCON)
Ludovic JEUNOT, Titulaire (commune de GENNES)

SECRETARIAT DE SEANCE : Alice TONNIN

ORDRE DU JOUR : l’ordre du jour est adopté à l’unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 3 octobre 2023 :
Sans modification, le compte rendu est approuvé à l’unanimité.

I – AFFAIRES FINANCIERES

I – M 57 : fongibilité des crédits

Le passage du plan comptable M14 au plan comptable M57 (le 1^{er} janvier 2024) s'accompagne de souplesses de gestion.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif (ordonnateur), si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :

- Au sein de la même section
- A l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel
- Dans la limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Il est précisé qu'au-delà de ces 7.5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote d'une décision budgétaire modificative.

Après débat, le conseil syndical unanime autorise cette disposition à hauteur maximale de 7.5 %.

II – Dernières opérations budgétaires du BP 2023.

Le Président rappelle que le virement de crédit du chapitre Dépenses imprévues ne nécessite pas de délibération du conseil syndical (puisque crédits inscrits au BP), mais qu'il doit en rendre compte lors de la réunion du conseil syndical suivant.

Lors des dernières opérations budgétaires 2023, il est apparu un manque de crédits au compte 6618 intérêts. A la demande du SGC, le Président a signé la Décision Modificative n°4 qui s'écrit ainsi :

- Chapitre 022 – dépenses imprévues : - 800 €.
- Chapitre 16 : compte 6618 : + 800 €

Pour permettre de régler les intérêts de la LTI

Pour information du conseil syndical.

III – Durée d'amortissement de la pelouse synthétique du stade de Gennes

Le Président rappelle que les travaux de rénovation de la pelouse synthétique du stade de Gennes ont été achevés en 2023. L'amortissement débute donc au 1^{er} janvier 2024.

Le montant des travaux s'élève à : 533 968.75 € arrondis à 533 969 €

Le montant des recettes s'élève à : 299 972.89 € arrondis à 299 973 €

Plusieurs hypothèses d'amortissement sont envisagées :

Durée d'amortissement	Dépenses annuelles	Recettes annuelles	différence
12 ans	44 497 €	24 998 €	19 499 €
15 ans	35 598	19 998 €	15 600 €
20 ans	26 698	14 999 €	11 699 €

Ces sommes viendront s'ajouter à l'amortissement en cours, soit :

- En dépenses : 15 318 €
- En recettes : 5 786 € pour les vestiaires de Gennes

Compte tenu de la durée « de vie » d'une pelouse synthétique, **le conseil syndical unanime décide de retenir 15 ans comme durée d'amortissement tant en dépenses qu'en recettes.**

III- Débat d'Orientation Budgétaire

Hervé TOURNOUX, Président, rappelle que :

- le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale. Il fait l'objet d'un rapport.
- Une délibération sur le budget non précédée du DOB est illégale
- Le DOB organisé le jour même du vote du BP est illégal.

Les nouveautés de la loi NOTRe :

- Afin de permettre aux élus d'être informés, le DOB doit obligatoirement intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. **Après débat, le conseil syndical unanime décide de réduire le délai entre le vote du DOB et le vote du BP afin que le vote du BP intervienne avant le 31 mars 2024.**
- Le DOB « sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement du syndicat (article L.2312-1 du CGCT).

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport portant sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et gestion de la dette.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement

Il précise que les montants sont estimatifs, qu'ils peuvent évoluer car, à ce jour, il y a encore des interrogations quant aux montants des amortissements (reprise de l'amortissement de la pelouse qui va être remplacée et la quote-part des subventions rattachées....).

Il rappelle aussi que les participations communales et du club sont les seules recettes du syndicat.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Hervé TOURNOUX présente le DOB en se basant sur les actions inscrites pour l'année 2023, et sur les besoins émis par les communes et le club de football.

Le débat débute par les actions d'investissement.

Impu- tation	Libellé	Résultat 2023	Prévisionnel 2024	observations
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution reporté	228 754.20 – <i>pour mémoire</i>	0	
040	opérations d'ordre	5 785.12	26 000	Si amortisT sur 15 ans
16	remboursement d'emprunt	10 961.77	12 720	
21	Immo. corporelles	20 247.85	22 000	
23	Immo. En cours	7 104.83	0	
TOTAL		44 099.57 €	60 720 €	En sur-équilibre

Impu- tation	Libellé	Résultat 2023	Prévisionnel 2024	observations
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution reporté	0 – <i>pour mémoire</i>	9 221.46	Résultat 2023 + excédentaire
040	Opérations d'ordre	15 317.99	51 000	Si amortisT sur 15 ans
10	dotations diverses	7 997.39	3 000	Résultat 2023 + FCTVA
13	Subventions d'invest	227 806.85	0	
16	Emprunts	30 953	0	Pas d'emprunt
TOTAL		282 075.23 €	63 221 €	

Résultat de l'exercice (R-D) = 237 975.66 € - excédentaire
Reprise du résultat 2022 228 754.20 € - déficitaire
Résultat à reporter 9 221.46 € au compte RI 2024

Impu- tation	Libellé	Résultat 2023	Prévisionnel 2024	observations
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	48 964.49	54 131	
012	Charges de personnel	626.40	0	Plus de personnel
022	Dépenses imprévues	0	1 500	
042	Opérations d'ordre	15 317.99	51 000	Si amortisT sur 15 ans
65	Autres charges	51.84	60	
66	Charges financières	708.32	4 700	ICNE +intérêts LTI et emprunts
TOTAL		74 669.04 €	111 391 €	

Impu- tation	Libellé	Résultat 2023	Prévisionnel 2024	observations
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
002	Excédent reporté	0	7 391.05	
777	Opérations d'ordre	5 785.12	26 000	Si amortisT sur 15 ans
74	Dotations et participations	76 274.21	78 000	
75	Autres	0.76	0	
TOTAL		82 060.09 €	111 391 €	

Résultat de l'exercice (R-D) = 7 391.05 € - excédentaire
Reprise du résultat 2022 0.00 €
Résultat à reporter 7 391.05 € au compte RF 2024

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2024	192 451.78	16 378.40	3 662.76	12 715.64	
2025	179 736.14	16 378.40	3 410.55	12 967.85	0.00
2026	166 768.29	16 378.40	3 152.46	13 225.94	0.00
2027	153 542.35	16 378.40	2 888.30	13 490.10	0.00
2028	140 052.25	16 378.40	2 617.89	13 760.51	0.00
2029	126 291.74	16 378.40	2 341.06	14 037.34	0.00
2030	112 254.40	16 378.40	2 057.63	14 320.77	0.00
2031	97 933.63	16 378.40	1 767.43	14 610.97	0.00
2032	83 322.66	16 378.40	1 470.22	14 908.18	0.00
2033	68 414.48	16 378.40	1 165.84	15 212.56	0.00
2034	53 201.92	16 378.40	854.07	15 524.33	0.00
2035	37 677.59	15 570.52	534.67	15 035.85	807.88
2036	22 641.74	13 145.80	285.36	12 860.44	2 424.72
2037	9 781.30	9 859.66	78.36	9 781.30	3 286.14

En résumé, pour 2024

- Pas de gros travaux d'investissement
- Augmentation des participations communales envisagées à environ + 3 % : les représentants des communes demandent à ce que l'augmentation soit chiffrée afin de pouvoir se prononcer en faveur ou non de cette augmentation.
- En Fonctionnement :
 - ✓ Il est rappelé que le montant 2023 des frais engagés par la commune de Montfaucon s'élève à 6 505.64 €, dont 3 268.42 ont été réglés en 2023 et il reste à payer en 2024, 3 237.22 €.
 - ✓ Dépense supplémentaire : l'entretien de la pelouse de Gennes par la commune, pour un montant estimé à environ 600 €

Le DOB préalable au budget primitif 2024 est validé.

IV – Augmentation des tarifs de location du stade de Gennes

Il est rappelé les tarifs de location du terrain synthétique de Gennes. Ils avaient été fixés selon une estimation de 2011.

Le Président propose de réactualiser les tarifs :

	2011	2024
caution	200 €	200 €
Utilisation de confort	80 €	100 €
Utilisation exceptionnelle	60 €	80 €

Après débat, le conseil syndical unanime fixe les nouveaux tarifs valables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Sans autre question, à 19h30, le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire
Alice TONNIN

Le Président
Hervé TOURNOUX